

Dr. Jacques Fuchs
Tél. direkt: 062 865 72 30
Fax: 062 865 72 73
E-mail: jacques.fuchs@fibl.org

Domaine de la Devinière
Creteigny Willy
101, rte du Mandement
1242 Satigny (GE)

Frick, le 30.03.2007

Autorisation pour la réalisation d'un essai

Chère/cher Madame/Monsieur Creteigny

L'autorisation pour la réalisation de l'essai No **567** sur votre exploitation a été **accordée**.

L'essai est autorisé pour:

- le(s) produit(s): **Bio-Soluce (acides fulviques et humiques, microorganismes telluriques)**
- l'année de contrôle: **2007**
- la culture/variété ou animal: **Vigne (Chasselas)**
- la parcelle: **la Tour d'Eau**
- une surface / nombre d'animaux de: **environ 200 m²**

L'essai doit être réalisé selon le plan d'essai annexé. Les **conditions de commercialisation posées** selon le supplément "commercialisation" doivent être respectées.

L'essai doit correspondre aux indications faites dans le formulaire de demande. Cette autorisation ne concerne pas des changements éventuels dans la disposition de l'essai. Une fois l'essai terminé, une copie du rapport d'essai est à envoyer au FiBL.

L'autorisation est délivrée en accord avec les instructions "Demande pour des essais pratiques sur des exploitations bio pour la réalisation d'un essai" du 27.11.2006 et n'a aucune influence sur une éventuelle homologation ultérieure du produit testé sur la liste des intrants du FiBL.

Avec nos meilleures salutations

Dr. Jacques Fuchs
Autorisation des essais

Annexes: supplément "commercialisation", plan de l'essai

Copies (électroniques) à: requérant de l'essai, instances de contrôle et de certification, commission des marques Bio Suisse, OFAG

Sponsoring: Bio-inspecta

Supplément « commercialisation » du formulaire de demande pour les essais

Prière de remplir les **cases blanches**, les **grises** seront remplies par le FiBL!

Le supplément « Commercialisation » sera joint en annexe de l'autorisation de l'essai pratique.

No. de l'essai:	567
Producteur :	Willy Creteigny
No d'exploitation / Institution de contrôle (si connus):	Bio-Inspecta
Culture & variétés / genre d'animaux:	Vigne (Chasselas)
Année de contrôle:	2007

Procédés	Quantité de récolte estimée	Délai d'attente ¹	Contraintes de commercialisation
<i>Remplir une ligne par procédé</i>	<i>Prière d'estimer la quantité de récolte pour chaque procédé</i>		
Bio-Soluce	environ 100 kg	3 semaines	aucune

¹ Pour les procédés concernés par un délai d'attente, le tableau „Délais d'attente“ doit être rempli.

² Pour les procédés concernés par des contraintes de commercialisation, le tableau « Contraintes de commercialisation doit être rempli.

Tableau « Délais d'attente »

Procédés	Date du dernier traitement	Date de la récolte
Bio-Soluce		

Tableau « Contraintes de commercialisation »

Procédés	Type d'utilisation	Date de l'utilisation	Signature du repreneur
	<input type="checkbox"/> Destruction / enfouissement ¹ <input type="checkbox"/> Vente conventionnelle ⁴ <input type="checkbox"/> Emmener par le requérant de l'essai ⁵		

³ La destruction / enfouissement est à documenter avec photographiquement.

⁴ La vente conventionnelle est à certifier avec un bulletin de livraison ou une signature de ce formulaire

⁵ Le requérant de l'essai doit certifier avec sa signature qu'il a emmené les produits concernés.

Demande pour des essais pratiques sur des exploitations bio

Version 13 mars 2006



No. de l'essai:	567
Producteur :	Willy Cretegny
No d'exploitation / Institution de contrôle (si connus):	Bio-Inspecta
Culture & variétés / genre d'animaux:	Vigne (Chasselas)
Année de contrôle:	2007

Situation de la parcelle



Plan de l'essai :

